

Article 43 du Règlement

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion? • (1410)

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES FINANCES

LA RÉDUCTION DE LA TAXE SUR LE PÉTROLE ET LE GAZ NATUREL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Yurko (Edmonton-Est): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Étant donné la politique du gouvernement qui consiste à taxer lourdement le secteur pétrolier et gazier afin de nationaliser, de canadianiser et d'encourager des travaux d'exploration et de mise en valeur des ressources non plus dans les terres des provinces mais dans les terres du Canada, je propose:

Que le gouvernement prenne immédiatement les mesures suivantes: 1) réduire sensiblement la taxe sur les recettes pétrolières et gazières, 2) fournir pour les travaux d'exploration et de mise en valeur des ressources des terres provinciales les mêmes stimulants que pour ceux des terres du Canada en vertu du programme d'encouragements pétroliers et 3) renoncer immédiatement au critère de canadianisation rétroactive de 25 p. 100 sur l'ensemble des terres du Canada.

A la réflexion, je suis convaincu que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) se fera un plaisir de donner son appui à cette motion.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE CODE CRIMINEL

LE RENVOI DE LA QUESTION DE LA PROSTITUTION AU COMITÉ PERMANENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, je voudrais parler d'une affaire urgente et j'espère que ma motion recueillera le consentement unanime de la Chambre. Étant donné que le racolage a pris des proportions inquiétantes, surtout dans la partie ouest de Vancouver, je propose, en particulier, appuyé par le député de Regina-Est (M. de Jong):

Que l'on ordonne au comité permanent de la justice et des questions juridiques de profiter de l'étude du bill C-53 pour examiner tous les moyens légaux de lutte contre le racolage en vue de la prostitution, et notamment les articles 195.1 et 171 du Code criminel du Canada ainsi que les différentes lois provinciales et arrêtés municipaux actuellement en vigueur dans ce domaine en convoquant les personnes et organismes concernés, pourvu que tous les témoins comparaissent devant le comité de la justice ou un sous-comité, du 10 au 31 mai 1982.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LES INVALIDES ET LES HANDICAPÉS

ON RECOMMANDE AU GOUVERNEMENT D'IMPRIMER SES PUBLICATIONS EN BRAILLE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jack Shields (Athabasca): Madame le Président, dans le rapport du comité spécial concernant les invalides et les handicapés intitulé «Obstacles» présenté au gouvernement durant l'Année internationale des invalides, en 1981, on recommande entre autres que toutes publications, études et documentations ministérielles se trouvant actuellement à la disposition du grand public soit également mises à la disposition des aveugles et autres invalides en braille, en gros caractères ou sur cassettes. Bien que le gouvernement prétende qu'il a accepté en principe la recommandation susmentionnée, rien n'a été fait jusqu'ici pour répondre aux besoins des invalides en ce qui concerne les publications du gouvernement. Je propose donc, appuyé par le député de Peace River (M. Cooper):

Que la Chambre enjoigne au gouvernement de prendre immédiatement des mesures à cet égard et prouve que ces comités spéciaux ne sont pas uniquement un gaspillage de temps, d'argent et d'efforts en commençant immédiatement à publier la documentation la plus importante du gouvernement en braille, en gros caractères ou sur cassettes.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

LE RÔLE DE L'ADMINISTRATION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. David Kilgour (Edmonton-Strathcona): Madame le Président, M. Frank Lamont, citoyen très respecté de Winnipeg et aussi libéral de longue date—ce qui est un paradoxe, à mon avis—a critiqué le Programme énergétique national, imitant ainsi tous les autres Canadiens que l'idéologie politique n'empêche pas de voir clair. Il a notamment dit l'autre jour: «Il est incompréhensible que des impôts excessifs, des prix réduits et une consommation subventionnée de pétrole importé aillent de pair avec l'importance stratégique de l'industrie pétrolière canadienne, les économies d'énergie ou l'autonomie énergétique». Je propose donc avec l'appui du député d'Ontario (M. Fennell):

Que la Chambre reconnaisse que notre dégringolade économique a commencé avec le PEN et recommande par conséquent que chacun des ministres du cabinet canadien subisse un test de salive économique.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?